

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Mouharrem 1448
19 Juin 2026

N° 70

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1765
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1765
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1769
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1774
Homologation de résolutions	1775
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1775
Avis aux créanciers.....	1777
Convocations	
Sociétés anonymes	1778
Sociétés à responsabilité limitée	1782
Sociétés communautaires.....	1782
Actes Administratifs	
Avis au public	1783
Divers	
Avis au public.....	1784

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Réf : 516/2026

Date : 12/05/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Sadeem

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Touila Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 23/04/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 100 parts

Valeur nominale des parts : 50 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 20/05/2026 au 05/06/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Sabri Daly : Délégation Sidi Bouzid ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Sidi Bouzid ouest

Adel Horchani : Délégation Sidi Bouzid ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Sidi Bouzid ouest

Mohamed Guedri : Délégation Hechria, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Sidi Bouzid ouest.

2026402222SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

De 12.000.800,000 DT à 16.000.800,000 DT

Notice

SOCIETE ULYSSE SICAR

Société anonyme

Au capital de 12 000 800,000 Dinars

Siège social : Route Z4 Djebel Jeloud 1009 Tunis - Tunisie

MF : 1875330LMP000

IU /RNE : 1875330L

Dénomination sociale : ULYSSE SICAR

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 12.000.800, 000 DT

Adresse du siège social : Route 24 Djebel Jeloud 1009 Tunis - Tunisie

Objet social : SICAR

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Mai 2026 enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés sous le n°26502005 reçu n° M005080 en date du 04 juin 2026 a été déposé le 15/06/2026 au Registre National des Entreprises sous le n°14227.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la société en numéraire de 4 000 000 de dinars pour le porter de 12 000 800 DT à 16 000 800 DT par la création de 40 000 actions nominatives de 100 DT chacune à libérer totalement à la souscription a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la société CARPRO, société anonyme inscrite au RNE sous l'identifiant unique 1100089R

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du jour de la déclaration de souscription.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2026R01918SANB2

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052P

Selon procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 10 juin 2026 au Centre Elife à Djerba, enregistré à la recette des Finances de Médenine le 10 juin 2026 sous le N°26703533, quittance N°M058112, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 12 juin 2026, il a été décidé la nomination de Mr Habib OURIEMMI en tant qu'Administrateur Délégué afin d'assurer la gestion courante de la Société pour une période de trois (3) mois à compter du 04/06/2026 jusqu'au 03 septembre 2026 avec les pouvoirs les plus étendus.

2026R01921SANB2

**PROCES-VERBAL N°2026-02 DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 MAI 2026**

GAT VIE

Société Anonyme

Au Capital Social: 7.000.000 Dinars

**Siège Social: 92-94 Avenue Hédi
Chaker, 1002 Tunis**

I.U.: 0033270B

1. Désignation du Président Directeur
Général (mandat 2026-2027-2028) :

A l'issue de l'AGO de GAT VIE du
15/05/2026 portant sur la nomination
des Administrateurs de GAT VIE pour
les exercices 2026-2027-2028
(mandat qui viendra à l'échéance lors
de l'AGO appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice 2028), le
Conseil d'Administration décide, à
l'unanimité des membres présents ou
représentés, le renouvellement du
mandat de M. Mohamed DKHILI, qui
accepte, comme Président Directeur
Général de GAT VIE pour la durée de
son mandat d'Administrateur pour
les exercices 2026-2027-2028
(mandat qui viendra à l'échéance lors
de l'AGO appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice 2028).

2. Désignation des membres des
Comités de gouvernance (mandat
2026-2027-2028)

A l'issue de l'AGO de la Société du
15/05/2026 portant sur la nomination
des Administrateurs de GAT VIE pour
les exercices 2026-2027-2028
(mandat qui viendra à l'échéance lors
de l'AGO appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice 2028), le
Conseil d'Administration décide, à
l'unanimité des membres présents ou
représentés, la désignation des
membres des Comités de
Gouvernance de GAT VIE pour les
exercices 2026-2027-2028 (mandat
qui viendra à l'échéance lors de l'AGO
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice 2028) comme suit :

- Membres du Comité Permanent
d'Audit : Mme Sarra TRABELSI,
MAGHREB PARTICIPATION
HOLDING (MPH) et GAT
INVESTISSEMENT

Membres du Comité des Risques : M.
Yann DREVILLON, Mme Nesria
MEMMI et GAT ASSURANCES

- Membres du Comité de Nomination
& Rémunération : M. Mohamed
DKHILI, MAGHREB PARTICIPATION
HOLDING (MPH) et GAT
INVESTISSEMENT

- Membres du Comité des
Placements : M. Mohamed DKHILI,
MAGHREB PARTICIPATION
HOLDING (MPH) et GAT
INVESTISSEMENT

Les membres Administrateurs ci-
dessus désignés aux Comités de
Gouvernances de GAT VIE déclarent
accepter les fonctions de membres de
ces Comités pour les exercices 2026,
2027 et 2028 (mandat qui viendra à
l'échéance lors de l'AGO appelée à
statuer sur les comptes de l'exercice
2028)

3. Approbation du PV Conseil
d'Administration du 26/03/2026 :

Après examen, le Conseil
d'Administration approuve le PV du
Conseil d'Administration du
26/03/2026.

4. Répartition des jetons de présence
de l'exercice 2025 :

En marge de l'AGO de GAT VIE du
15/05/2026 approuvant les états
financiers et notes annexes de
l'exercice 2025, le Conseil
d'Administration décide de répartir les
jetons de présence de l'exercice 2025
décidés par l'AGO de GAT VIE du
30/05/2025 revenants aux membres
du Conseil d'Administration et aux
Comités de gouvernance de GAT VIE
(Comité Permanent d'Audit et Comité
des Risques) à part égale entre les
administrateurs en fonction de leurs
présences aux réunions.

Un exemplaire dudit Procès-verbal du
conseil administration a été déposé
au RNE en date du 09/06/2026.

2026R01930SANB2

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE (AGO)**

DU 15 MAI 2026

GAT VIE

**SA au capital social : 7.000.000
dinars**

**Siège social : 92-94 Avenue Hédi
Chaker, 1002 Tunis**

I.U. n°0033270B

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture
du rapport du Conseil d'Administration
de GAT VIE relatif à l'exercice 2025,
approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est
adoptée à l'unanimité des
actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture
du rapport du Commissaire aux
Comptes sur les états financiers de
GAT VIE au 31/12/2025, approuve
ces états financiers arrêtés au
31/12/2025 tels qu'ils ont été
présentés.

Cette résolution mise aux voix est
adoptée à l'unanimité des
actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu le rapport
spécial du Commissaire aux Comptes
de l'exercice 2025 relatif aux
opérations prévues par les articles
200 et suivants et article 475 du Code
des Sociétés Commerciales,
approuve les conventions qui y sont
mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est
adoptée à l'unanimité des
actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu le rapport
spécial du Commissaire aux Comptes
de l'exercice 2025 relatif aux
opérations prévues par l'article 202 du
Code des Sociétés Commerciales,
approuve les conventions qui y sont
mentionnées.

Cette résolution mise aux voix aux
actionnaires habilités à prendre part
au vote est adoptée à l'unanimité des
actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 comme suit (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025	7 299 055,421
Résultats reportés	9 009 688,635
Total	16 308 744,056
Réserves légales	0,000
Réserves de réinvestissement	2 000 000,000
Fonds Social	50 000,000
Reliquat	14 258 744,056
Dividendes	2 310 000,000
Résultats reportés	11 948 744,056

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende d'un montant de 33 dinars par action et ce à partir du 01/07/2026 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2026 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2026 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION :

L'AGO constate que le mandat des Administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2025, l'AGO

décide la désignation des Administrateurs suivants : M. Mohamed DKHILLI, Mme Sarra TRABELSI, Mme Nesria MEMMI, M. Yann DREVILLON, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH), GAT ASSURANCES (3 sièges) et GAT INVESTISSEMENT pour une période de trois années (2026-2027-2028) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION :

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Un exemplaire du Procès-verbal de L'AGO a été déposé au RNE le 01/06/2026.

2026R01931SANB2

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)

DU 15 MAI 2026

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000D

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Identifiant Unique I.U. n°: 0000673N

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2025, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2025, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au 31/12/2025 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'AGO décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2025	29 124 868,496
Résultats reportés	8 242 434,815
Total	37 367 303,311
Réserves légales	0,000
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	27 167 303,311
Dividendes	14 400 000,000
Résultats reportés	12 767 303,311

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 3,200 dinars par action et ce à partir du 01/07/2026 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION :

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2026 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2026 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2025 et sur proposition du Comité Permanent d'Audit, l'AGO décide de désigner les Commissaires

aux Comptes suivants : Cabinet FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH (renouvellement) et le Cabinet GS AUDIT & ADVISORY-HLB représenté par M. Ghasi HANTOUS (nouveau) pour une période de trois années (2026-2027-2028) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Un exemplaire du Procès-verbal de l'AGO a été déposé au RNE le 01/06/2026.

2026R01932SANB2

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL LABORATOIRES PHARMAFEN

SA au capital de 19558000 Dinars
Route de Tunis km 22 Ghraba Sfax
(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)
IU : 1695029G

La société a pour objet : la fabrication de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et de compléments alimentaires.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre national des entreprises.

- Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

- Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, généraux ou spéciaux ordinaires ou extraordinaires.

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

- Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 12 juin 2026, il a été décidé d'augmenter le capital de 19 558 000 dinars à 20 177 000 dinars et ce par la création de 61 900 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 619 000 dinars à souscrire par l'incorporation du compte courant de trois actionnaires.

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription des autres actionnaires est supprimé en totalité.

- Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

- Le dépôt du projet de l'augmentation a été effectué au registre national des entreprises le 18 juin 2026 numéro de l'attestation : 202632766 et le numéro du dépôt : 14229.

2026X00918SANB2

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société Anonyme

Au Capital de 9.800.000 DT

Siège Social : 2, rue Ibnou Kouteiba - Cité JARDINS - 1082 MAHRAJENE RNE : N°Q0033042

M.F : N°033042 Q/A/M/000

CNSS N° : 7683915

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 Avril 2026 enregistré à la recette des Enregistrements de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 05 Mai 2026 sous le N°26801649 quittance N°3952 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 12/05/2026, il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Walid BEN RAIES Directeur Général de la société EL IMRANE pour la durée d'une année qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

2026402223SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

BABY MODE

S.A.R.L au capital 30000 dinars

Siège social : route de l'aéroport oued chaabouni

Identifiant unique : 1210579S

Aux termes de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 18/09/2024, lequel a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 29/10/2024 sous le n°24506573 quittance n°M007234 a été décidé de :

- La dissolution anticipée de la société et la cessation d'activité à compter du 18/09/2024

- La nomination de Monsieur Ali Bouaziz, titulaire de la CIN n°01002417 comme Liquidateur de la société

Les éventuels créanciers disposent des délais légaux à partir de la parution de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne pour se manifester à l'adresse de liquidation sise à route de l'aéroport oued chaabouni Sfax.

2026X00919SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE INTERVENTIONS IMMOBILIERES S.U.A.R.L

SOCIETE EN LIQUIDATION

Capital social : 3.000 dinars

Matricule fiscal : 1658321Z/A/M/000

RNE : 1398872E

Siège social : 014 CITE ENNAKHIL B GHAMEZ BIZERTE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 03 Novembre 2025 ; enregistré à la recette des finances de palais des finances Bizerte le 05 Novembre 2026 sous le numéro 25804400 quittance numéro M064777, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 25 décembre 2025, l'assemblée a approuvé la clôture des opérations de liquidation de la société et les états financier de liquidation définitifs de la société qui n'ont pas généré un boni à distribuer.

La société INTERVENTIONS IMMOBILIERES société en liquidation est une société dont la liquidation est clôturée définitivement et qu'elle n'existe plus juridiquement.

2026402221SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 05/06/2026 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 10/06/2026 sous le N°26202029 et quittance N°M051778, Madame Amena Soltane a vendu à Société «Galerie Zaghouan M.F N°1983831G et RNE N°ER20260286503 représentée par Madame Nafisa Ben Janet, la Totalité du Fonds de Commerce constitué en un «Local de vente des Lunettes médicale et solaire» situé à l'avenue 14 Janvier Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18/06/2026.

2026R01911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12/06/2026 enregistré à la recette des finances Kabaria en date du 15/06/2026, N° de quittance M043876 N° d'enregistrement 26201429, Mme Asma bent Tarek Saket a vendu à Mme Meherzia Bent Abdelkarim Aouadi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels, Exploité pour l'activité de coiffure et esthétique, dans le local sis 15 rue 11119 Mourouj 2 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/06/2026.

2026R01914FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par les notaires Maître Walid Trabelsi et Maître Dalila Ferchichi en date du 04 juin 2026, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 05 juin 2026 sous le reçu n°M060089, Mr Fathi Dziri a fait donation à son fils, Mr Mohamed Yassine Dziri, le fonds de commerce exploité entant que café 1ère catégorie, sis à l'Avenue de la République, El Fahs, gouvernorat de Zaghouan, portant l'identifiant unique 021399Q et nommée «Café El Foul et Al Yasmine», sans aucune contrepartie financière. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/06/2026.

2026R01915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27 juin 2026 sous le n°24203766 quittance n°M102758, Mme Latifa SOUAI titulaire de la CIN n°00234801 a vendu tout le fonds de commerce exploité pour l'activité de vente de vêtements de friperie situé à l'avenue Fayçal Ibn Abdelaziz Hammamet à M. Mohsen SOUAI titulaire de la CIN n°00203111 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition est recevable auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de

commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 21/5/2026.

2026R01917FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant le contrat de vente de fonds de commerce daté en date du 25/05/2026 et enregistré à la recette des finances, 3 septembre 1934 Sousse en date du 04/06/2026 sous n°26201189 quittance n°M047276 rédigé par Maître ACHOURI MARIEM avocate à Sousse ;monsieur ABDELAOUI MOHAMED a vendu et cédé à madame ABDELAOUI YOSRA, l'intégralité du fonds de commerce exploité pour la vente de produits alimentaires, sis à la rue 1er juin TAFFELA SOUSSE, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien en date du 13/6/2026.

2026S00855FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant à un acte de donation notarié en date du : 12/06/2026 enregistré à la recette des finances à sahlina le 12/06/2026 quittance n°M024180.

Mlle khadija bent hédi ben hachmi barcach : a attribué une donation au profit de sa soeur bochra bent hédi ben hachmi barcach concernant le fonds de commerce d'une pâtisserie située à la rue des oranges khezama est Sousse jawhara Sousse 4051 et que les objections qui peuvent être soulevées contre cette donation dans le délai de 20 jours dès la date de publication de cette annonce au J.O.R.T et dans un journal quotidien peuvent être présentés à l'adresse du fonds de commerce ci-haut indiqué.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 18/6/2026.

2026S00857FCCC2

DONATION DE LA MOITIE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Sousse le 03/12/2024 ; enregistré à la recette des finances sis à l'Avenue 3 Septembre 1934, le 08/06/2026 sous le n°26201219 reçu n° M048013, Mr Naser Ayeub titulaire de la CIN n°04737698 a fait une donation de moitié de fonds de commerce à Mr Mabrouk Chamar titulaire de la CIN n°06519642 sis à l'Avenue Abou Hamed Gazeli Bouhsina Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK » parue en date du 12/06/2026 les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de Mr Mabrouk Chamar.

2026S00860FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seine privé édité le 04/06/2026 par Maître Belhadj Salem Ali enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax; le 04/06/2026 numéro d'enregistrement 26202431, numéro de quittance M064087 : Monsieur Bilel Al Trabelssi en vertu d'une procuration de son frère Albachir Al Trabelssi a cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente des fruits secs (Hammas) situé à la route Sidi Manssour km 3.5 (Habbana) Cité Bourguiba Sfax à Monsieur Housseem Fazeni.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Chourouk» le 19/06/2026.

2026X00920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2026 et enregistré à la

recette des finances du BARDO sous le numéro 2620239 quittance numéro M043540 la société mondial chaud et froid société à responsabilité limitée identifiant unique 1000795F a vendu à Madame Mouna Bent Bechir Bouraoui la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au Bardo 01 rue Mongi slim et destiné à l'entretien des outils.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Nooman BEN AMEUR avocat auprès la cour de cassation à son bureau sis à Tunis 5 avenue Tahar BEN AMMAR MANAR 2 deuxième étage.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 13 juin 2026.

2026402213FCCC2

Cession d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé portant cession de fonds de commerce, rédigé à Tunis par Maître Sami KALLEL en date du 9 juin 2026, et enregistré auprès de la Recette des Finances de la rue Gandhi en date du 11 juin 2026 sous le numéro d'enregistrement 26202961 (Quittance N°M043334).

La société "Daniel Diesel" (Société Daniel Diesel), Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL), titulaire de l'identifiant fiscal N° 1556745/F/A/M/OOO, représentée par son gérant Monsieur Fahd Kochbati, a vendu à La société "MIDAS RENT CAR", Société à Responsabilité Limitée (SARL), exploitant l'enseigne commerciale "LOKAAH", titulaire de l'identifiant unique N° 1915046J, représentée par son gérant Monsieur Atef Jmaai.

Objet de la vente : Le fonds de commerce destiné à l'exercice d'activités commerciales (à l'exclusion de restaurant, café, bar et salle de jeux), situé dans le local à l'angle des rues Oum Kalthoum N°13 et Saad Zaghloul à Tunis, avec tous ses éléments incorporels et corporels (les éléments incorporels étant évalués à 24.800 Dinars et les éléments corporels à zéro Dinar).

Oppositions : Les oppositions seront reçues dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORTL auprès de Monsieur Fahd Kechbati, à son adresse élue à cet effet, sise aux N°11 et 13 rue Oum Kalthoum, 1001, Bab Bhar, Tunis.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 18 Juin 2026.

2026402214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Hichem STA avocat enregistré à la recette des finances Bizerte le 22/04/2026 quittance n°M028738 enregistrement n°26201333 Madame Hend bent hsouna HAMEMI demeurant cité eljale2 Hached Bizerte CIN numéro 08129504 a cédé la totalité du fonds de commerce situé à la route Ain Meriem Bizerte composé de deux locaux (26 m² et 6m²) exploité pizzeria et restauration rapide Moyennant un prix de 4000DT.

Les oppositions seront reçues au domicile de monsieur Nasreddine RIAHI constitué séquestre Cité Eljale 2 cité Hached Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 14 mai 2026.

2026402217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la rue el jazira le 5 juin 2026, n° de quittance m 034590, n° d'enregistrement 26201377, Mr Anis Ayari titulaire de cin n°04729670 a vendu à Mr Imed Hamdi titulaire de cin n°10008035, son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour toutes les activités commerciales, au local situé au 50 Rue beb jdid Tunis.

Toutes oppositions auront lieu entre les mains de maître gharbi marwa demeurant au 11 rue de Malta Sghira Tunis au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 13 juin 2026.

2026402219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 10/06/2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 11/06/2026 sous N°M088686, Madame Omm Hani Nabihia bent Othman Fenina veuve Mustapha ben Hedi Ben SALEM et ses enfants, Mohamed El Hedi ben Mustafa ben Hedi Ben Salem, Aman bent Mustafa ben El Hedi Ben Salem, Jehen bent Mustafa ben El-Hedi Ben Salem, 4 - Ehsen bent Mustafa ben El-Hedi Ben Salem ont vendu à la Société Sama Invest Consult, S.A.R.L sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce exploité en tant que station de lavage de voitures et vente de carburant, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'angle de la rue du Koweït et de la rue Patrice Lumumba à Hammamet conformément aux conditions inscrites dans le contrat de vente.

Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Maître Kamilia Ferjani avocat à la cour de cassation sise à l'avenue du Koweït la tour bleu 8050 Hammamet.

Cette publication est parue au journal la presse le 16/06/2026 page 12 et au journal Essahafa le 16/06/2026 page 18.

2026402227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité Tadhamon le 4/6/2026, Quittance n°M053578, numéro d'enregistrement

26202973, Monsieur Mohamed Ben Hammadi El Ouaïnessi a vendu et cédé à Monsieur Imed Ben Mohamed El Mayel le fonds de commerce exploité dans un local unique regroupant et reliant un logement situé au rez-de-chaussée ainsi que deux locaux commerciaux de l'immeuble sis au n°413, Rue 105, Ettadhamen - Ariana, destiné à l'exploitation d'une boulangerie moderne spécialisée dans la fabrication et la vente de pain, pâtisseries et produits de confiserie, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1428549P, les éventuelles doivent se faire entre les mains du Maître Oussama Kanzari dont le cabinet est sis au 12, Rue Souk El Halfaouine, Cité Errachidia - Ezzahrouni dans les délais légaux : 20 jours de la date de cet Avis, sous Peine de forclusion.

Le présent avis a été publié dans le journal «Echourouk» en date du 18/06/2026.

2026402235FCCC2

Location gérance libre

Avis

En vertu d'un contrat de location d'un fonds commercial enregistré auprès de la recette des finances Menzel Bourguiba le 27/10/2025 sous le numéro 25303434 et le numéro de quittance 89070, Mme Amina Nakach, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01545599, a loué à ell Jaber voyages, matricule fiscal 1210840 LAM000, représentée par son gérant Mdellel Faycel, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06818906, l'ensemble du bien commercial utilisé sis à la rue du 17 janvier, en face de la mosquée Abu Bakr Al Siddik, Menzel Bourguiba, Bizerte, pour être utilisé comme agence de voyages pour deux ans à compter du 1er Novembre 2025. Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 16 juin 2026.

2026R01908FCCC3

LOCATION-GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 17 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Douz le 04 mai 2026 sous la quittance n°M021281 et le numéro d'enregistrement 26300787, la société SOPAT SARL, représentée par son gérant M. Iskandar Meghni, a donné en location-gérance son fonds de commerce exploité sous l'enseigne «MLIHA», situé à Hay Ouled Salma, Douz, spécialisé dans la vente de viande de volaille et de ses dérivés à M. Abdelmoumen Ben Marzoug Ben Marzoug, pour une durée d'une année renouvelable, à compter du 15 avril 2026.

Cet avis a été publié le 09 juin 2026 au journal LE QUOTIDIEN.

2026R01909FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 03/06/2026 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 10/06/2026, N° de quittance M021551 N° d'enregistrement 26301125, La société Tunisienne des Marchés de Gros SOTUMAG a Loué à la Sté Ousji & fils fruits et légumes représentée par son gérant Mr Mohamed Lotfi Ben Said Ousji la moitié du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels emplacement n°332 du coté de l'emplacement n°334 au pavillon 3 au marché de gros de bir Kassaa Ben Arous, destiné à la vente des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2026 au 30/04/2027 renouvelable par tacite reconduction

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/06/2026.

2026R01923FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances, Bardo, le 09/05/2026 quittance N°48584

enregistrement N°22301690 Mr. Belhassen Ben Abid a cédé à Mme Tawhida Ben Hamouda MSSIDI la totalité du fonds de commerce destiné pour le commerce à usage général, situé au 16 rue de Ras Tabia, Tunis, pour une durée de deux ans renouvelables, commençant le 01/04/2022 et expirant le 31/3/2024.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 18 Juin 2026.

2026R01924FCCC3

Location d'un Fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances Tataouine le 21/02/2026, quittance N°M012692 enregistré N°26300970, les héritiers du défunt Mohamed Lamine ben Nasser Makbli sa veuve Fatma bent Mokhtar Makbli en sa faveur et au faveur de son fils et les autres héritiers ont loué la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des matériels de l'agriculture l'industrie en gros et en détails sis au local secondaire 21 Rue kheireddine Barbarus Tunis à la Sté Ben Lamine Al Mabli VTE PDT AGRI ET IND pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 13/02/2026 au 12/02/2029. Cette annonce a été publiée au Quotidien du 13 Juin 2026.

2026R01926FCCC3

Location d'un Fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances Tataouine le 18/02/2026, quittance N°M019208 enregistré N°26301061, les héritiers du défunt Mohamed Lamine ben Nasser Makbli sa veuve Fatma bent Mokhtar Makbli en sa faveur et au faveur de son fils et les autres héritiers ont loué la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des matériels de l'agriculture l'industrie en gros et en détails sis au local principal à la rue Habib Bourguiba Tataouine à la Sté Ben Lamine Al Mabli VTE PDT AGRI ET

IND pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 13/02/2026 au 12/02/2029. Cette annonce a été publiée au Quotidien du 12 Juin 2026.

2026R01927FCCC3

Location d'un Fonds de commerce - Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue de L'Autriche le 26/05/2026, quittance N°M043337 enregistrement N°26302122 La société Parfumerie Noussa représentée par sa gérante Melle Aya AL Esslem Triki a loué la totalité du fonds de commerce destiné pour incorporer et vendre les épices et les fruits secs sis au 6 et 6 Bis Rue Chikli TUNIS pour une durée de 2 ans renouvelables du 10/06/2026 au 09/06/2028.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 12 Juin 2026.

2026R01928FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/1/2026, enregistré à la Recette des finances de sahlne le 30/01/2026, sous le n°26300244, quittance n°M004774, Monsier Mohammed Jaidan a Loué à Madame Hlima Chamkhi, le fonds de commerce sis à l'avenue Hedi Chekir Sahline Monastir destiné en une boulangerie.

Les oppositions doivent être présentées auprès du locataire demeurant à l'adresse du fonds de commerce où une copie de l'acte location a été déposée, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux «Alchourouk et Le Quotidien» du 19/06/2026.

2026S00864FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité de l'Ariana Arrondissement Ennasr en date du 27 Mars 2026 et enregistré à la recette des finances de la cité administrative à l'Ariana en date du 28 Avril 2026 sous le N°26302409 reçu n°M048876. Monsieur Tahar Dridi titulaire de la CIN n°02137254 délivrée le 8 Février 2014 (M.F : 1217578X) a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux et tous les matériels et les ustensiles de travail selon la liste signée et avec cachet entre le propriétaire et le locataire et ceci pour exercer l'activité FAST FOOD dans le local sis au n°6 Immeuble Sana résidence Dalia Avenue Ibn Khaldoun Ariana.

Cette location est sous forme de gérance libre pour Monsieur Ahmed Ben Bechir Ben Hédi Gharbi titulaire de la CIN n°08092334 délivrée le 16/06/2022 et ce pour une année renouvelable à partir du 01 Mai 2026.

Toute opposition à cette location se fait chez le locataire Ahmed Ben Bechir Ben Hédi Gharbi à l'adresse du fonds de commerce suscitée et ceci pendant les vingt jours qui suivent la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne, cet avis est publié au journal «Echourouk» le 10 Juin 2026 Page 20.

2026402207FCCC3

Location d'un fonds de commerce Gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Bâb Souika TUNIS le 15 janvier 2026 sous le numéro 04723839 et quittance n°M004649, Madame IMEN Bent Essadok Dridi, Titulaire de la carte d'identité nationale n°08342614 délivrée à Tunis le 21 novembre 2006, a loué à Monsieur Bader Eddine Ben Mohamed Ali Salhi, titulaire de la Carte d'identité nationale n°04723839 délivrée à Tunis le 3

juillet 2018, avec toutes les garanties de fait Et de droit, l'ensemble du fonds de commerce exploité dans le local situé au n°171 SOUK GRANA, Tunis destiné à la vente de vêtements prêt-à-porter.

La durée de location a été fixée à une année, à compter du 1er octobre 2025 jusqu'à la fin du mois de septembre 2026.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Assahafa le 19/05/2026.

2026402226FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 17/06/2026, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 17/06/2026, Quittance N°M038492, Enregistrement N° 26302759, Mr Walid Ben Mohamed Chadhli SRIB, CIN n°04776160, a loué à Mr lmed Ben Hasan Slaimi, CIN N°04708819, gérant de la société DELTA Paie Solution société en cours de constitution selon la réservation du nom n°2026139231360 en date du 18/05/2026, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce exploité au fonds commercial nommé JAD 'OR M.F : 0812588J, sis à l'Avenue Palestine n°36 Tunis.

Toute opposition sera rendue entre les mains de rédacteur de l'acte Mr Mounir BEN AMMAR Avocat à la cour de cassation, à son bureau sis à la rue de Marseille n°24 - Tunis, 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 19/06/2026.

2026402230FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 19/05/2026, Quittance

n°69565, enregistrement N°26303521, Mr Mahdi et Iarbi Ben Chàabane ont loué à Amina Ben Zitoune, le fonds de commerce exploité dans le local situé dans la partie gauche de l'entrée du parking des voitures 14 janvier 2011, impasse sidi Tayeb, sidi Boussaid Tunis d'une superficie de 28,8 m² destiné à la vente des fast-food durant 15 ans du 15 juillet 2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 17/06/2026.

2026402233FCCCC

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

CONSTITUTION D'UN SYNDIC DE COPROPRIETE

Conformément au procès-verbal de la première assemblée générale en date du 08 juin 2026, enregistré à la Recette des finances Le Lac, le 15 juin 2026, enregistrement numéro 26704833, quittance numéro M059065, il a été constitué le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Allani situé au Passage du Lac Van Rue du Lac Ghar El Melh - les Berges du Lac - Tunis, composé par les membres suivants : - Haroun Allani : Président du Syndic - Zeineb Allani Ep Zakhama : vice-président du syndic - Mouna Allani : Trésorière.

2026R01922APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 02/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Nefza sous le reçu n°M014724 et le numéro d'enregistrement 26700365 en date du 06/05/2026, il a été décidé de constituer un groupement comme suit :

Dénomination du groupement : Groupement de Développement Agricole et de Pêche Maritime «Ezzitouna».

Adresse : Oued El Maâden, Nefza, gouvernorat de Béja.

Objectifs :

Protection des ressources naturelles, rationalisation de leur utilisation et préservation de celles-ci.

Membres du bureau :

- Président : Walid Abdli

- Trésorier : Abdallah Ghrami.

2026R01929APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant décision du gouverneur de Sidi Bouzid en date du 13/05/2026 et au terme d'un procès-verbal en date du 13/05/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 17/06/2026 sous N°25801607 Quittance N°M031131, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole à Ouled Achour

Objet de l'intervention: développement agricole et exploitation du réseau d'eau et distribution d'eau potable pour les habitants

Zone d'intervention: Ouled Achour-Imadet Al Hamama -Délégation Jelma

Siège social: Ouled Achour- Imadet Al Hamama Délégation Jelma - Sidi Bouzid

Président : Amor Ben Mohamed ACHOURI

Trésorier : Abderazek ACHOURI

Membre : Rabeh Ben Youssef ACHOURI.

2026S00856APSF1

Constitution d'une association

Nom : Linguistique et Méthodes Modernes

Lieu : Ecole Supérieure des Sciences Appliquées et de la Technologie privée de Gabès

Objet : Association scientifique et culturelle dédiée à la linguistique et aux méthodes modernes, tant sur le plan théorique que pratique.

Objectifs :

- Contribution à l'étude de la linguistique et des méthodes modernes (psychologie, sociologie, pédagogie, analyse du discours et traitement automatique) et des domaines connexes, en particulier ceux relatifs au langage en général et à l'arabe en particulier.

- Contribution à l'étude de l'arabe dans ses divers usages, notamment dans l'enseignement.

- Contribution à l'étude de l'arabe dans ses dimensions contemporaines et traditionnelles.

Membres du bureau :

Président : Abdelhamid Abdelwahed

Secrétaire général : Mohamed Kharouf

Trésorier : Hazem Masmoudi.

2026X00897APSF1

Constitution d'une Association

«Association Tmouh Chabab Sejnane»

Siège : Imada - Masdar - 7031 Essahabna El Kouailla, Sejnane - Bizerte

Objet : Environnement - Citoyenneté - Culture.

Objectifs :

Contribuer à la sensibilisation des jeunes à la protection de l'environnement et à sa préservation, en coordination avec les services compétents dans ce domaine.

Œuvrer à encourager les jeunes et les enfants à l'action culturelle et à les inciter à la création et à l'innovation.

Contribuer au renforcement des valeurs civilisationnelles et à la sensibilisation des jeunes à l'esprit de continuité au sein de la société.

Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays, dans les Etats entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

M. Lassaad Sahbani : Président de l'association.

M. Mourad Bahraoui : Trésorier de l'association.

Mme Nadia Hkiri : Secrétaire générale de l'association.

2026402220APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau syndical

Syndic Résidence l'Horizon

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 29/03/2026, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 24/04/2026 sous le reçu n°M016593 et enregistrement n°2670083, il a été procédé au renouvellement du bureau du syndicat des copropriétaires de complexe immobilier ayant son siège à la Résidence l'horizon, El Mourouj 6, Ben Arous.

La composition du bureau est la suivante :

- Présidente du syndicat : Mme Saloua Hachouch
- Trésorière : Mme Zohra Abdeldaiem
- Membre contrôleur : M. Jamel Abidi
- Membre : M. Béchir Letayem
- Membre : M. Fathi Nasri.

2026R01919APSF2

Avis

L'assemblée générale du syndicat des copropriétaires Résidence Le Campus sise Manar 1 s'est tenue le 30 juin 2025 dont son PV est enregistré à la recette des finances Manar 1 le 24 Avril 2026 sous le n°26801367 et quittance N°M038198, il a été nommé :

- Mme Myriem Sellami : Présidente du syndic
- Mr Walid Tounsi : Trésorier
- Mme Zina Oueslati : Secrétaire générale
- Mr Yassine Trabelsi : Membre.

2026402204APSF2

Renouvellement du bureau du syndic

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 06/04/2025, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah 6 sous le n°25707852, quittance n°M126020, et dont une copie a été déposée auprès de la Municipalité de l'Ariana le 15/06/2026, il a été procédé au renouvellement des membres du bureau du Syndic des copropriétaires de la résidence «Mirmar», sis à Ennasr 2 - Ariana, ainsi qu'à l'élection de ses membres pour une durée de trois ans à compter de la date de tenue de ladite assemblée, qui sont : M. Ammar Ben Lamine (Président) et M. Hassan Ferchichi (Membre) et M. Sami Ben Laarbi : (Membre) et M. Bilel Aydi (Membre).

2026402208APSF2

Renouvellement du bureau du syndic

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 14/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana sous le n°1120, quittance n°11359, et dont une copie a été déposée auprès de la Municipalité de Raoued le 04/06/2026, il a été procédé au renouvellement du bureau du Syndic des copropriétaires de la Résidence «Nour 2», sise à la Rue Ali Ben Jeballah, Cité El Ghazala, Ariana, pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de ladite Assemblée Générale, qui sont : M. Hatem Kenzizi : Président, M. Mohamed Taher Nouri : Secrétaire général, M. Monir Belznaïguia : Trésorier, Mme Wided Barouni : Vice-présidente ; M. Mohamed Aziz Sta Sfaxi : Membre ; Mme Haifa Chouk : Membre ; M. Issam Hazzouk : Membre ; M. Mohamed Chadhli Souissi : Membre ; Mme Marwa Souidi : Membre.

2026402236APSF2

AVIS

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis au 151 Avenue de la Liberté, Le Belvédère - 1002 Tunis, tenue le 24 avril 2026, il a été décidé à l'unanimité :

- La réélection de Madame Olfa Atallah Galichet en qualité de Présidente du Conseil Syndical;
- La désignation de la Société Marabouts en qualité de Trésorier et de Gestionnaire du Syndic.

Le nouveau bureau est constitué pour un mandat de trois (03) ans à compter du 15 mai 2026, conformément aux dispositions du règlement de copropriété en vigueur.

2026402237APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib BOURGUIBA n° 70/72 TUNIS Immatricule RN E n°000110F TUNIS en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur Mahmoud Ben Mohamed Hachmi ABDELKAFI, Titulaire de la CIN n° 07586920, demeurant à la rue Safieddine Elhali Khézama ouest Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, code unique : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°74197 KAIROUAN

consistant en un terrain nu destiné à la construction, d'une superficie de 492 m² situé à cité des jeunes KAIROUAN.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :
Tribunal de Première Instance de KAIROUAN le 20/07/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Quatre vingt deux mille six cent cinquante six Dinars (82.656,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00854VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40% du prix initial

Maître Mohamed Safi

Avocat à la Cour de Cassation

Rue Abou Kassem Chebbi Imm Colisée ESC C 2 Etage SFAX 3000

Tél : 74.297.248

M.F : 000P-A-333496N

Le saisissant :

Mohamed Kharrat en sa qualité de liquidateur de la Société TBM résident à l'Avenue Majida Boulila Immeuble Kharrat Sfax.

Le débiteur saisi :

Hedi Chaari résident à la Route Menzel cheker Km 4 zanket khanzoul Sfax.

Avocat saisissant :

Maître Safi Mohamed Rue Abou Kacem Echebbi Imm le Colisée Sfax.

Immeuble saisi :

La totalité des droits indivis de l'héritage de sa mère Habiba kaubaa qui représente le 1/6 de la totalité d'un lot de terrain sis à la Route Menzel Cheker km 4 zanket khanzoul Sfax d'une superficie de 1000 m² où est implanté une villa de 240 m² comportant 6 chambres, une cuisine,

salle de bain, toilettes et une véranda ouvrant sur le sud et l'Est la villa est revêtue au sol par du carrelage.

Au sud ouest de l'immeuble saisi se trouve un garage limité au sud par zanket khanzoul à l'Est par un passage d'où l'entrée de l'immeuble au nord par Emed Chaari et l'ouest par koubaa.

Mise à prix :

Dix Huit mille dinars (18.000.000 DT) suivant le rapport de l'expert Mohamed Bahri.

Lieu et date de la vente :

Les enchères auront lieu mercredi 15 Juillet 2026 (15/07/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées au tribunal de première instance Sfax 2.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance Sfax 2 ou à l'Etude de Maître Mohamed Safi où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigné le 1/3 de la mise à prix et doit intervenir par l'intermédiaire d'un avocat inscrit auprès de la cour d'appel.

2026X00914VEPA1

Adjudication sur saisie immobilière

Partie saisissante poursuivante : Ben hawa Abd kadere et Ben Hawa samira et Ben hawa naima élu leur domicile au cabinet de leur avocat poursuivant.

Partie saisie : 1) tamim salwa 2) ben hawa Dorsaf 3) ben hawa wisam 4) ben hawa aya 5) ben hawa islam.

Avocat poursuivant : khedri Moncef avocat près de la cour d'appel 2 rue mohamed Ali Akid cité bougatfa 2 Essijoumi Tunis.

Immeuble saisi : villa rue omar ibn katab n°17 cité enajeh essijoumi Tunis 386 m² T.F n°128682 Tunis.

Mise à prix : quatre cents cinquante cinq mille deux cent cinquante dinars.

Date et lieu de l'adjudication : A la chambre des criées au tribunal de première instance Tunis2 à partir de neuf heures du matin lundi le 27/07/2026.

Visite : Ouverte à tous moment pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 où est déposé le cahier des charges.

2026402193VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Insaf Riahi

Avocate à la Cour de Cassation

2 bis rue Pierre de Coubertin

1er étage, Bureau n°10-1000 Tunis

Matricule fiscal : 000/P/A/1018992Z

1/ Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son Avocat poursuivant maître Insaf riahi avocate à la Cour de Cassation, sis au 2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, bureau n°10-1000 Tunis.

2/ Partie saisie : Najoua bent Hammouda Balhouane CIN n°07256837, secrétaire d'avocat, demeurant à son adresse contractuelle à Raoued, Sidi Amor, Cité Brarja, l'Ariana Nord et, sa deuxième adresse au 44 cité sidi jballi Ariana 2080.

3/ Description de l'immeuble : la propriété consiste en un immeuble objet du titre foncier 55992 Tunis devenu 111411 Ariana dénommée «samira 386» située à borj Touil gouvernorat Ariana. Un terrain nu à vocation agricole non couvert par le plan d'aménagement urbain de la zone de Raoued (mise à jour en 2009) d'une superficie de 9309 m², subdivisé en 9309 parts possédant 500 parts indivises, soit l'équivalent

de 500 m² indivis. Le bien est approximativement de forme rectangulaire et limité au nord-est par la parcelle n°1325 et la parcelle n°1234 selon l'Office de la Topographie, du cadastre et de la cartographie au nord ouest par la parcelle n°85 selon le même office; au sud-ouest par la parcelle n°1326 selon ledit office au sud-est également par la parcelle n°1326 selon ledit office : La nature du terrain est plane; il s'agit d'un sol argileux à forte salinité (sabkha) non fertile pour l'agriculture.

4/ La mise à prix : cent quinze mille dinars (115.000.000D) à majorer des frais et débours qui seront fixés par le tribunal.

5/ Date et lieu de la vente : Lundi 20 Juillet 2026 à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana sis à cité administrative Ariana.

6/ Visite et conditions de Participation : Tous les jours aux heures de travail et sans conditions précises. La consultation du cahier de charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de l'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de l'Ariana.

2026402211VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de Liquidation

Conformément à la décision rendue par Mme Nessrine Chmissi juge commissaire du tribunal de 1^{ère} instance de Mannouba, en date du 06/02/2026, il a été décidé de clôturer le dossier de liquidation de la succession du feu Mohamed Salah Djlassi n°45, et mettre fin aux fonctions du liquidateur Mr Atef BEN ALI.

2026R01912VEPA2

Clôture de Liquidation

Conformément à la décision rendue par Mme Nouha Djlassi juge commissaire du tribunal de première instance de Tunis, en date du 25 mai 2026, il a été décidé de clôturer le dossier de liquidation du Fonds de commerce situé au n°76 Rue Pierre De Coubertin Tunis n°377, et mettre fin aux fonctions du liquidateur Mr Atef BEN ALI.

2026R01913VEPA2

Clôture de la liquidation de la succession de med salah hajri

En application de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire 2/95, il a été décidé de clôturer la liquidation de la succession de med salah HAJRI objet du titre foncier 121209 Tunis sise au 16 rue mbazza Tunis et ce pour absence de motif et d'autoriser le liquidateur judiciaire Mr Hatem BEJAoui de procéder aux publications légales au JORT, d'informer les parties, d'achever tous les travaux, de déposer le montant existant au profit des héritiers après avoir retiré les honoraires.

2026R01916VEPA2

Avis aux créanciers

Changement de syndic de faillite et nomination de Mr Hatem Nasri

STE «œuf d'or» - sa et Mr «YAMEN Lahmer»

Siège social : ZARNA-KALAA KBIRA -4060 -SOUSSE

IU : 1339764Y/M/N/000

C.I.N : 06802074

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de sousse2 en date du 10 juin 2026 dossier n°28936 il a été décidé la nomination de Mr Hatem Nasri en tant que syndic de faillite pour continuer les procédures de faillite et ce au lieu de naoufel bouzgarou.

2026S00859VEPA2

OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REGLEMENT JUDICIAIRE

Société EL IMEN S.A.R.L.

Siège social : Route de Chiba Km 7 - Mahdia

Identifiant unique : 0795036E

Par décision rendue le 02 juin 2026 par Monsieur le Vice-Président du Tribunal de Première Instance de Mahdia, il a été mis fin à la procédure de règlement amiable et ordonné l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire à l'égard de la Société EL IMEN, la fixation de la date de cessation des paiements au 29 novembre 2023 et désignation de Monsieur Chokri Mbarek en qualité d'administrateur judiciaire.

Cette décision entraîne notamment la suspension des poursuites et procédures d'exécution relatives aux créances antérieures, l'arrêt du cours des intérêts et pénalités de retard ainsi que la suspension des actions en reprise des biens pendant la période d'observation.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code de commerce, tous les créanciers de l'entreprise sont invités à déclarer leurs créances et à produire les pièces justificatives y afférentes auprès de l'administrateur judiciaire Monsieur Chokri Adresse du cabinet : Avenue Taieb Mhiri, Immeuble El Borj, 4^{ème} étage, Bureau n°02, 5100 Mahdia. Tél. : 23 807 806/20 477 772.

2026S00862VEPA2

CLOTURE DE FAILLITE

Société MARIEM POUR LES FETES

Identifiant fiscal : 1245971K

Siège social : Route de Moknine, Ksour Essef, Mahdia

Il est porté à la connaissance du public que, par décision rendue le 02 juin 2026 par le Tribunal de Première Instance de Mahdia dans le dossier de faillite n°59, relatif à la Société MARIEM POUR LES FETES, le tribunal a prononcé la clôture de la faillite pour extinction du passif et la réhabilitation du gérant de la société, Monsieur Zouheir Ben Ali Ismail.

2026S00863VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société ASMA

SA au capital 380.000 dt

M.F : 0778929M

R.C : B161702001

Adresse : Rue housin boumeya n°3 Ariana

En vertu de la décision numéro 360 rendue par le président du tribunal de première instance d'Ariana le 05/06/2026, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société ASMA et la Nomination de Madame INSAF AYARI Juge Commissaire et Mr BEN AMOR ABDELHAKIM Administrateur Judiciaire pour détecter la situation économique et financier de l'entreprise et la possibilité de l'aider et inventorier ces actifs.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les 30 jours (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 60 jours) à partir de cette publication à l'adresse suivante : avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 mannouba conformément à la loi n°36 de 29/04/2016 rattachant aux procédures collectives.

2026402218VEPA2

Clôture de liquidation

Dossier n°145

Le liquidateur Maître Mokhless ben Youssef, informe le public de la décision du Tribunal de Première Instance de TUNIS en date du 11/05/2026, la clôture de la mission de liquidation n°145 de l'héritage de RYM BENT MOHAMED ALI BEN AMAR EL KEFI et le dépôt du solde de la liquidation à la Recette des finances Montplaisir Tunis.

2026402231VEPA2

Avis

Par jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis 2 dans l'affaire n°21/2026, il a été décidé

l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire au profit de la société SONOPRIM.

Monsieur Romdhane Saïdi a été désigné en qualité d'Administrateur Judiciaire sous la supervision du Juge de l'entreprise, Madame Rania Khadhiri.

Il est chargé de l'inventaire des biens de l'entreprise, de la détermination de volume réelle des stocks en présence des dirigeants, de l'examen de sa situation économique, financière et sociale, de l'établissement de la liste des créanciers, ainsi que du contrôle périodique des actes de gestion administrative et financière avec obligation de rendre compte au Juge de l'entreprise.

La gestion de la société demeure assurée par son représentant légal sous le contrôle de l'Administrateur Judiciaire conformément au jugement précité.

2026402234VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

AFRICA COMPANY

Au capital social : 400 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 1 rue Chirazi 3002 Sfax

Identifiant Unique : 418199Z

Messieurs les actionnaires :

Le conseil d'administration de la société AFRICA COMPANY a décidé de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le Lundi 13 Juillet 2026 à partir de 10 heures au siège social de la société sis à la route de Tunis km 1 rue Chirazi 3002 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3) Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2025.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8) Pouvoirs pour formalités.

2026X00916SANB3

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TOURISTIQUE LES JARDINS D'EDEN «SA»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1.200.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : ZONE TOURISTIQUE CAP GAMMARTH

MF-IU : 0906443K- LA MARSJA 2070

Messieurs les actionnaires de la société S.T.J.E. sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 10 Juillet 2026, à 10H 00 au siège social de la société sis à la Zone Touristique Cap Gammarth LA MARSJA 2070, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024 et 2025

2. Examen des états financiers de l'exercice 2024 et 2025

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2024 et 2025

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et 2025

5. Approbation des états financiers clos le 31.12.2024 et 31.12.2025

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et 2025

7. Renouvellement du mandat des administrateurs 2027-2028-2029

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2026-2027-2028
 9. Approbation des conventions réglementées
 10. Quitus aux administrateurs
 11. Questions diverses.
 12. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.
- 2026402205SANB3

**ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2026 A 10H00
(AU SIEGE DE LA SOCIETE)
GRAS SAVOYE TUNISIE**

Société Anonyme

Au capital de 1.200.000 Dinars

**Siège social : Avenue du Japon,
Immeuble Ennouzha, 5ème étage
1073 Montplaisir - Tunis**

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Allocation de jetons de présence au Conseil d'administration
- Questions diverses
- Pouvoirs.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

Modifications des statuts de la société :

- Corrélatives aux décisions de l'Assemblée Générale Mixte en date du 19 juillet 2024, enregistrées à la recette des finances de Montplaisir le 24 juillet 2024 sous le numéro 24804726, quittance n°M075494, ayant porté modification des articles 6 et 21 des statuts ;

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du Code des Sociétés Commerciales, tel que modifié et complété par les textes subséquents, et notamment la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

- Pouvoirs.

2026402206SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2026

Avis à tous les actionnaires

**SOCIETE UNIVERSAL AUTO
DISTRIBUTORS HOLDING (UADH),
SA**

Au capital de 36.953.847 DT

Identifiant Unique : 1306183C

**Registre de Commerce :
B01132242013**

Matricule Fiscal : 1306183/C/A/M/000
**Siège social : Immeuble EQUINOX
1er Etage bloc «A» les Berges du
Lac II Tunis 1053**

Les actionnaires de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH SA», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 21 juillet 2026 à 09H00 du matin à l'Hôtel ACROPOLE aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe UADH sur les états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et consolidés des exercices 2018, 2019 et 2020;
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives aux exercices 2018, 2019 et 2020.

5. Jetons de présence;

6. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020.

7. Affectation des résultats relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020.

8. Quitus aux administrateurs ;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

10. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes;

11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402210SANB3

CONVOCATION

**SOCIETE DE MAINTENANCE
D'INSTALLATIONS PETROLIERES
«SMIP»**

SA AU CAPITAL DE 4.400.000 TND

**Siège social : Immeuble AL BADR
Rue du lac Mâlaren**

Les Berges du lac - 1053 Tunis

RNE : 0509047 N

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES "SMIP" SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi 15 Juillet 2026 à Dix heures, à l'immeuble Al Badr Rue du lac Mâlaren les berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de l'Assemblée,
2. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'activité de la société durant l'exercice 2025,
3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025,

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2025,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

6. Approbation s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

7. Quitus aux Administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence,

9. Nomination des Administrateurs,

10. Nomination d'un Commissaire aux comptes,

11. Pouvoirs pour formalités.

2026402212SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

0512265/N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 04 juillet 2026 à 11 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé 2024-2025

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Répartition du résultat de l'exercice

- Questions diverses

- Pouvoir à donner.

2026402215SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

0428512/S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 04 juillet 2026 à 09 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé 2024-2025

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Répartition du résultat de l'exercice

- Questions diverses

- Pouvoir à donner.

2026402216SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Garantie

SA au capital de 3 000 000 DT

Siège Social : 34 , Rue Hédi Karray, Centre urbain nord el Menzah IV - 1004 Tunis

Identifiant Unique : 0836957S

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Garantie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 17 juillet 2026 à 10h 00 du matin, à l'Hôtel Movenpick sis au Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2025,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

7. Fixation du montant des jetons de présence pour la gestion de l'exercice 2025.

2026402225SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

MEDINVEST-SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 98325357

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu aux locaux de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE aéroport fret Tunis Carthage le 20 Juillet 2026 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027

2. Pouvoir et délégations.

2026402228SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 98325357

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu aux locaux de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE aéroport fret Tunis Carthage le 20 Juillet 2026 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Situation juridique de la société au vu de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Pouvoir et délégations.

2026402229SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2026

SOCIETE LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS (LVI), SA

Au capital de 7.000.000 DT

Identifiant Unique : 0930463E

Registre de Commerce : B0140342005

Matricule Fiscal : 930463E

Siège social : Route de Sousse GP1 KM 1.5 Jebel Jloud 1009 Ouardia Tunis

Les actionnaires de la société LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS «LVI SA», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 10 juillet 2026 à 10H00 du matin au siège social de la société sis à la route de Sousse GP1 Km 1.5 Jebel Jloud 1009 Ouardia Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
7. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2021 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société.

2026402232SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Exercice clos au 31/12/2022

MEDYOU

Société Anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1472241X

Les actionnaires de la Société MEDYOU SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au bureau sis au numéro 7 Rue Gafsa Menzeh 5 - Ariana 2037, le 15 juillet 2026 à 16 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle
- 2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2022
- 3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022
- 4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022
- 5) Approbation des conventions réglementées
- 6) Quitus aux administrateurs
- 7) Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 8) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants

d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2026402238SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Exercice clos au 31/12/2023

MEDYOU

Société Anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1472241X

Les actionnaires de la Société MEDYOU SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au bureau sis au numéro 7 Rue Gafsa Menzeh 5 - Ariana 2037, le 15 juillet 2026 à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle
- 2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2023
- 3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023
- 4) Approbation des états financiers de l'exercice 2023
- 5) Approbation des conventions réglementées
- 6) Quitus aux administrateurs
- 7) Affectation des résultats de l'exercice 2023
- 8) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants

d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2026402239SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Exercice clos au 31/12/2024

MEDYOU

Société Anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

**Siège social : Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac 1053 Tunis**

Identifiant Unique : 1472241X

Les actionnaires de la Société MEDYOU SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au bureau sis au numéro 7 Rue Gafsa Menzeh 5 - Ariana 2037, le 15 juillet 2026 à 18 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle
- 2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2024
- 3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024
- 4) Approbation des états financiers de l'exercice 2024
- 5) Approbation des conventions réglementées
- 6) Quitus aux administrateurs
- 7) Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 8) Nomination d'un commissaire aux comptes pour le mandat 2025, 2026 et 2027
- 9) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms- du mandant et du mandataire.

2026402240SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE JAWHARA DES MEDIAS ET DES TELECOMMUNICATIONS

SARL au capital de 1 500 000, 000 DT

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 route touristique Khezama - Est Sousse 4051

MF : 0918740F/A/M/000

Les associés de la société Jawhara des Médias et des Télécommunications SARL, au capital de 1500 000,000 DT, dont le siège social est situé au Bv. 14 Janvier Imm. JAWHARA FM route touristique Khezama-Est Sousse, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 62723722005, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 Juillet 2026 à 10h00 du matin, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2025,
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 31 Décembre 2025,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,
- Quitus au gérant,
- Nomination du Gérant et ce, pour les exercices 2026-2027 et 2028.
- Nomination du Commissaire aux comptes et ce, pour les exercices 2026-2027 et 2028.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025,

- Questions diverses.

2026S00858SRLB3

Sociétés communautaires

Société Citoyenne Locale «Capsa propre»

La Présidente du Conseil d'Administration informe l'ensemble des actionnaires de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société le dimanche 28 juin 2026 à 09h00 à l'espace Dream Parc situé sur la route de Tozeur à Gafsa. Afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour et de prendre les décisions nécessaires.

2026R01910SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Locale Communautaire locale BioValley de Sidi Ahmed Salah

Conformément aux dispositions de l'article 35 du décret-loi n°15 de l'année 2022, en date du 20 mars 2022, le Conseil d'Administration de la Société Locale Citoyenne BioValley de Sidi Ahmed Salah a le plaisir de convier les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Date : 28 juin 2026

Heure : 10h00 du matin

Lieu : Maison des Jeunes de Sidi Ahmed Salah

Ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, puis approbation.
- Présentation des activités de la société durant l'année écoulée.
- Discussion du programme d'action pour la période à venir.

- Possibilité de renouvellement de la composition du Conseil d'Administration.

- Contrôle de la gestion de la société citoyenne.

- Vote sur les propositions d'activités futures.

2026402224SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la société Rose de Sable dont le siège social est situé à la zone industrielle Route de Hazoua au lots N° 2 et 4 à Nefta 2240 Tozeur, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-02010004807 en date de 01 Avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et d'emballage des dattes située à l'adresse susvisée, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tozeur ou de la municipalité de Nefta.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tozeur ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Nefta ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social

est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-08540 en date du 02 Juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en trois réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 3.5 m³, implanté à l'hôtel "Tozeur Plaza" (Ex hôtel la Palmeraie), située à la zone touristique de Tozeur, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tozeur et de la municipalité de Tozeur.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tozeur ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tozeur ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-08538 en date du 02 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 m³, implanté au centre d'élevage de volailles à Bir Halima (Bâtiment 1,2,3,4) exploité par la société "DICK" située à la localité de Bir Halima de la délégation de Zaghouan,

conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Zaghouan.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Zaghouan ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-08539 en date du 02 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 m³, implanté au centre d'élevage de volailles à Bir Halima (Bâtiment 5,6,7,8) exploité par la société "DICK" située à la localité de Bir Halima de la délégation de Zaghouan, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Zaghouan.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Zaghouan ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "SOTTRAGAZ" dont le siège social est situé à la zone industrielle route de Gabes au Km 4 à Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-222-04013 en date du 16 Mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en bouteilles, situé à l'adresse susvisée objet de l'arrêté d'autorisation de deuxième catégorie enregistrée sous le N° 0107 en date du 09 février 2007, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "Dowel Schlumberger Eastern Inc" dont le siège social est situé à Rue de Lac de Constance immeuble Carthage centre "A" Bloc "E" Les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-0201-06044 en date du 20 Avril 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un dépôt de stockage des produits chimiques destinés pour le secteur de services pétrolier située à proximité de la route de gabes à la zone industrielle de Sidi Salem à Sfax, et ce conformément

aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sfax ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis supplémentaire

Maître Asaad Yaakoubi, s'est présenté au nom d'Abdelfattah Ben Hamouda, et a soumis une demande de mise à jour sous le numéro 76698 datée du 25/4/2023, dans le but d'établir une vente qui avait eu lieu, émise par Taher Belhaj et par la suite par ses héritiers, à savoir sa veuve, Mme Bint Masoud Ben Mohamed Chelbi, et ses enfants, Mohamed Tahami, Jamila, Hayat, Hadia et Amal, en faveur d'Abdelfattah Ben Omar Ben Hamouda, pour les parcelles numéro 40 et numéro 41, objet des numéros d'enregistrement foncier Ben Arous sont 52883,52887 et 4097. Un jugement civil, rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous le 15 mai 2003 sous le numéro 26000, a été présenté entre le demandeur, Abdelfattah Ben Omar Ben Hamouda, et les défendeurs, les héritiers de Taher Belhaj. Le tribunal a statué que l'acquisition du demandeur portait sur les parcelles n°19 et 33, objet du numéro d'enregistrement foncier 4097 Ben Arous, la parcelle n°17, objet du numéro d'enregistrement foncier 52887 Ben Arous, et la parcelle n°34, objet du numéro d'enregistrement foncier 52883 Ben Arous.

Le demandeur a également produit les reçus n°5 et n°6, datés du 10 octobre 1971, ainsi qu'une autorisation délivrée par Taher Belhaj, datée du 30 juin 1972.

Considérant que le demandeur n'a pu conclure un contrat de vente définitif avec les héritiers du propriétaire, le jugement susmentionné ne les obligeant pas à conclure un contrat de vente pour les parcelles n°40 et n°41 en sa faveur;

En conséquence, le tribunal a rendu une décision préliminaire, lors de sa séance du 30 avril 2026, ordonnant la publication complémentaire au Journal officiel de la République tunisienne et dans deux quotidiens, l'un en arabe et l'autre en français, pendant trois jours consécutifs.

Par conséquent, le demandeur, Abdelfattah Ben Hamouda, est appelé à soumettre ce contenu dans un journal en langue arabe et dans un journal en langue française, et à partir de cette publication et dans un délai de deux mois calendaires, toute opposition à la procédure engagée devant le Tribunal foncier ou pour y intervenir.

2026R01920DIVD2

DECLARATION DE PERTE

Mr. Samir Ben Ammar Ben Mohamed Ghamouri titulaire de la carte d'identité N°11610622 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 13/114665 objet du titre foncier 65721 Sidi Bouzid muni d'un certificat de perte numéro 123 reçu de la part de la garde nationale Assabala le 05/05/2026.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 16 Juin 2026.

2026R01925DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Hsan Ben Salah MAY, titulaire de la CIN n°04130260, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/34441, objet du titre foncier N°132712

Sousse appartenant à la société immobilière «THALASSA» sis à Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde Nationale de Menzel Kamel sous N°768 le 25/04/2023.

2026S00861DIVD2

Avis

M.Mohamed abedlsmad hmidi annonce qu'il est propriétaire d'un terrain de superficie de 400 m² et d'un terrain de superficie de 240 m² situés Arayech Aguerreb Sfax et qu'il a perdu

ses titres de propriété qui sont un acte de vente notarié fait le 19 juillet 2005 par jamel mallouli et son collègue et un acte de vente notarié fait le 23 octobre 2010 par Ahmed Borni et son collègue et il a l'intention d'extraire les deux titres prouvant sa propriété.

Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fétwi avenue mahmoud matri devant la municipalité Aguerreb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X00915DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Naceur Ben Mahmoud Chawket El Mwelhi porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété n°6180 relatif à un local commercial situé au Souk El Blaghjia, Médina de Tunis, objet du titre foncier n°150044 Tunis, conformément à une déclaration sur l'honneur légalisée par la Municipalité de Tunis sous le n°7915 en date du 04/06/2026.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 16/06/2026.

2026402209DIVD2